

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Sauvier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 2 avril 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), PENAUD JP. (pouvoir à S. BOUTET), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT),

Recrutement animation du dispositif Anim'été

Le Président indique qu'il est nécessaire de recruter une personne pour participer au suivi du dispositif du programme Anim'été organisé en lien avec l'association Tourisme en Pays d'Huriel à partir du mois de mai. Il explique que la commission du personnel a étudié des candidatures qui sont soumises au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité moins un refus de participation au vote de la part de Madame le Maire de Saint Désiré :

- ✓ de recruter du 1^{er} mai 2025 au 31 août 2025 un agent pour l'organisation et l'animation du programme Anim'été à hauteur de 17 h 30 par semaine par le biais d'un contrat saisonnier au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation,
- ✓ de régler à cet agent d'éventuelles heures complémentaires liées aux besoins du service et des frais de déplacement au tarif en vigueur de la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

Pour copie conforme,

Huriel, le 11 avril 2025

Le Président,

Jean-Elie CHABROL

